



COMPLEMENT REGLEMENT COURSE DE COTE GRIGNOLS 2015

Article 1 : DEFINITION :

La course de côte moto est organisée par le Comité Motocycliste Départemental 24. Elle se déroulera le **Dimanche 19 AVRIL 2015 de 8h30 à 19h00 à Grignols (24)**.

Organisateur Technique : Bernard CHAUMOND

Article 2 : CIRCUIT : Longueur 1 200 m, dénivellation moyenne 6.2 % (mini 3 %)

Article 3 : CAPACITE : Nationale, 150 pilotes admis au maximum

Article 4 : CATEGORIES ADMISES :

CLASSE	N°course	Montant engagement	CYLINDREE 2T	Cochez votre choix	CYLINDREE 4T	Cochez votre choix
Educatifs	libre	Gratuit	85cc maxi		90 cc maxi	
-25 CV	01 à 99	25€	80 cc maxi		125 cc maxi	
125 CC	101 à 199	45€ par monte	81 cc à 125 cc		126 cc à 250 cc	
Open	201 à 299		126 cc à 250 cc + de 125 cc Mono		+ de 250 cc Mono - de 550 cc Bicyl.	
600	301 à 399				- de 600 cc 4 Cyl. - de 675 cc 3 Cyl. 551 cc à 750 cc Bicyl.	
SUPERMOT	701 à 799		125cc à 500cc Mono		125cc à 700cc Mono	
1000	401 à 499				+ de 600 cc 4Cyl. + de 675 cc 3 Cyl. + de 751 cc Bicyl.	
Sidecar	501 à 599		<u>Moderne</u> F1, F2, Side routier <u>Anciens</u> Immat. Avant 31/12/92			
Moto Anciennes	601 à 649		<u>Groupe A</u> Immat. Avant 31/12/92 roues de 18 pouces			
			<u>Groupe B</u> Immat. Avant 31/12/92 roues de 17 Pouces			
QUADS	801 à 899		Cylindrée libre			

Couleur des plaques par catégorie : Elles devront être respectées dans chaque catégorie. ,(voir règlement 2015 Ligue)

Un pilote engagé dans plusieurs classes devra effectuer ses différentes manches à l'intérieur des horaires prévus pour chaque classe au programme de la manifestation avec la machine appropriée.

Article 5 : ENGAGEMENTS : Les demandes d'engagements seront accompagnées d'un droit de **45 €** par catégorie ramené à **25.€** pour les - 25 cv, gratuit pour les Kids (6/11 ans) en éducatif ou démonstrations.

Elles seront accompagnées d'une enveloppe timbrée à votre adresse ainsi que du droit d'inscription un chèque libellé à l'ordre du : **CMD 24-organisation**. Elles peuvent être envoyées dès à présent et **jusqu'au 14 avril**, à l'adresse suivante :

**M. CHAUMOND Bernard, 1 chemin des Hospitaliers, les Andrivaux
24650 CHANCELADE 05 53 04 76 51 (après 18h00 - comitemoto24@gmail.com)**

Nota ; Passé cette date, le droit d'inscription sera majoré conformément au règlement vitesse de la ligue d'Aquitaine.

Article 6 : VERIFICATIONS :

Techniques :

Elles se dérouleront le samedi **18 AVRIL de 17h00 à 19h00** et le dimanche **19 AVRIL le matin si besoin de 7h30 à 9h30**. Les machines seront conformes au règlement FFM pour toutes les **catégories (voir règlement Ligue 2015)**.

Nota : Les pneus référencés cross ou enduro, slicks sont interdits (même retailés)

Administratives :

Le samedi 18/04 de 17h00 à 19h00 et le dimanche 19/04 de 7h30 à 9h20, présentation de la licence, permis de conduire, CASM, de la confirmation d'engagement (**pièces originales**).

Pour les licences à la journée, un certificat médical est exigé daté de moins de 1 an, permis de conduire ou CASM. (pièces originales).

Licences admises :

Licence Nationale NCO, NCP, NCH, NJ 1.2.3, NPP, Licence une manifestation

Article 7 : ESSAIS :

Le dimanche 19 AVRIL de :

09h30 à 12h30, une montée d'essai libre plus une montée essai chronométrée.

Article 8 : DEROULEMENT DE LA COURSE :

Deux montées minimums pour chaque concurrent pour prétendre au classement. Dans chaque catégorie, le meilleur temps sera retenu pour le classement. Les ex-æquo seront départagés par le deuxième meilleur temps. Les départs se feront toutes les trente secondes. Les pilotes redescendront groupés derrière le véhicule du Directeur de Course. Il est rappelé que le port du casque est également obligatoire pour le retour.

Les pilotes devront obligatoirement être vêtus d'un ensemble de cuir, de bottes, de gants et d'une plaque dorsale. Par ailleurs, les pilotes pris à reconnaître le circuit la veille de l'épreuve seront sanctionnés par le jury de l'épreuve.

Article 9 : REMISE DES PRIX :

Les prix suivants seront remis aux pilotes des catégories, conformément au règlement de Ligue vitesse 2015.

:Scratch :

- * 1^{er} 100€
- * 2^{ème} 80€
- * 3^{ème} 60€

ATTENTION : Les catégories nationales et LJ sont classées ensemble.

Une coupe sera offerte aux trois premiers de chaque catégorie. Si une classe comporte moins de 5 concurrents, seul le 1^{er} recevra une coupe.

Article 10 : PENALITES :

Tout concurrent s'entraînant, redescendant sur une autre route que celle prévue par l'organisation ou sans son casque se verra disqualifié d'office.

Article 11 : RECLAMATIONS :

Le droit de réclamation, d'un montant de 75 € doit être déposé auprès du Directeur de Course dans la demi-heure suivant l'affichage des résultats (lorsqu'il s'agit de réglementation relative aux classements) et il doit être assorti, lorsqu'il suppose un démontage moteur, d'une caution de 75 € pour les moteurs deux temps et de 150 € pour les moteurs quatre temps. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue.

Article 12 : ASSURANCES :

Une police d'assurance responsabilité civile, conforme aux règlements en vigueur, sera souscrite par l'organisateur auprès de : GRAS SAVOYE

Article 13 :

Les différentes prescriptions du règlement vitesse de la Ligue d'Aquitaine, sont obligatoires et applicables sur cette épreuve.

Article 14 : ENVIRONNEMENT

Le tapis environnemental est obligatoire pour le stand pilote et le ravitaillement en carburant doit se faire dessus ainsi que les vidanges d'huile. Les sacs poubelle sont à remporter.

Article 15 : OFFICIELS :

* Directeur de course :	Monsieur Eric MOUSSAN	160926
* Commissaires sportifs :	Madame JEANTET Dominique	164573
	Messieurs MAYA TORRICO	085306
	Jean Louis DUFAU	049911
Commissaires de routes :	<i>en nombre suffisant</i>	

Club

Visa de la ligue

Visa de la FFM